

AEDES

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Produit : **AEDEX PAL**

Utilisation : Produit biocide insecticide (TP18)
Laque (LA), prêt à l'emploi

Distributeur : **Aedes**
75 rue d'Orgemont
95210 Saint Gratien
Tel. (1) 39.89.85.86
Fax (1) 39.89.86.44
info@aedes.fr

Appel d'urgence ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Symbole et lettre d'identification



Xn. Nocif



N. Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif : peut entraîner une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S24 Eviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S57 Utiliser un récipient adapté pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la substance ou préparation

Nom	N°CAS	Concentration	Classification 67/548/EEC	Classification CLP (R1272/2008)
Matière(s) active(s)				
Perméthrine 25/75	52645-53-1	2-2,4 % m/m (soit 18g/l)	Xn, N, R20/22, R43, R50/53	GHS07, GHS09, H302, H317, H332, H400, H410
d-Tetramethrin	1166-46-7	0,2-0,3% m/m (soit 2g/l)	N, Xn, R20/21/22, R36/37/38,R50/53	GHS07, GHS09, H302,H312,H315, H319,H332, H335,H410
Autres composants				
Distillat de pétrole	64742-47-8	90-95 % m/m	Xn, Nocif, R65, R66	GHS08, H304, UEH066

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin

Traitement symptomatique.

Risque de pneumopathie d'inhalation en cas d'ingestion (Solvant) ;

Inhalation

Faire respirer de l'air frais ;

Desserrer les vêtements du sujet ;

Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Oter tout vêtement et chaussures souillés ;

Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 mn ;

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Si la victime est consciente, ne pas faire vomir.

Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO 2.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau bâton.

Dangers particuliers

En cas d'incendie émission de gaz toxiques et de vapeurs irritantes.

Equipement spécial de protection

Avant toute intervention, mettre un vêtement de protection.

Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).

Autres recommandations

Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger ;
Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Avant toute intervention prévoir un équipement de protection adapté (voir ➡ 8-2).

Protection de l'environnement

Endiguer et absorber sur matière inerte pulvérulente (sable, ciment, chaux).
Balayer et pelleter le produit solide dans un récipient adapté à sa récupération ou à sa destruction.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation****Mesures collectives de protection**

Ventilation aspirante aux points de formation des vapeurs.
Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Précautions particulières

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

Stockage**Sensibilité à l'humidité**

Non observé.

Sensibilité à la lumière

Sensible à la lumière.

Sensibilité à l'oxydation

Non observé.

Température de stockage

Température ambiante.

Température basse à éviter

- 20° C

Mesure spéciales

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris stockage ceux pour animaux

Durée de validité du Contrôle

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

Lieux de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandés

Acier vernis, P.E.H.D.

Emballage prévu par le fournisseur

Bidon P.E.H.D.

Autres recommandations

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**Equipements de Protection Individuelle****Protection respiratoire**

Port d'un appareil respiratoire filtrant (type A B).

Protection des mains

Port de gants résistants aux solvants.

Protection des yeux

Port de lunettes de protection de type panoramique.

Protection de la peau et du corps

Port de vêtements de protection.

Mesure d'hygiène spécifiques

Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide limpide jaune pâle. Odeur caractéristique.
PH	:	Non déterminé.
Point Eclair	:	74° C.
Auto-Inflammabilité	:	>200° C (solvant).
Densité relative	:	de 0,79 à 0,81 à 20° C.
Solubilité	:	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques usuels.

10. STABILITE ET REACTIVITE**Matière à éviter**

Les agents oxydants, les acides forts et les halogènes.

Produit de Décomposition/Combustion

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Evaluation toxicologique limitée.

Perméthrine :

- DL₅₀ voie orale : de 1479 à 4672 mg/kg,
- DL₅₀ voie cutanée : > 2000 mg/kg,
- CL₅₀ inhalation (4 h) : 0,02 mg/l.

Pouvoir Irritant

Evaluation toxicologique limitée.

Perméthrine : Irritation cutanée (lapin) : non irritant.
Irritation oculaire (lapin) : non irritant.

Sensibilisation

Du fait de la présence de solvant dans la préparation, le contact cutané répété et prolongé peut entraîner des dermatoses.

Commentaires et symptomatologie

Risque de survenue de sensations de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée et transitoires (quelques heures, maximum 24 heures).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Persistance et Dégradabilité

DT₅₀ : 28 jours (perméthrine).

Ecotoxicité

Evaluation écotoxicologique limitée.

Perméthrine :

- * - CL₅₀ poissons (96 h) : 0,009 mg/l.
- * - CE₅₀ daphnie (48 h) : 0,002 mg/l.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Pour les professionnels :

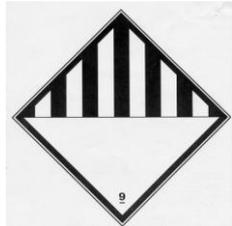
Le produit non utilisé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 3082



14-1.A.D.R. (Route)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Permethrine)
 Classe : 9
 Chiffre d'énumération : M6
 Etiquette : 9
 Code danger : 90

14-2. O.A.C.I. (Aérien)

Assimilation transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrin)
 Classe : 9
 Groupe : III
 Etiquette : 9
 Passager : 914 (Illimitée)
 Cargo : 914 (Illimitée)

14-3. I.M.D.G. (Maritime)

Assimilation transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrin)
 Classe : 9
 Groupe : III, page 9028
 Etiquette : 9
 Marque : Marine pollutant.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange est en conformité avec le règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Ce mélange est classé dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) :

1172 - Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque présentes au paragraphe 3 : (Ne sont pas applicables à la formulation en elle-même)

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R23/25 : Toxique par inhalation et ingestion.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

UEH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette FDS a été mise à jour d'après le règlement n°453/2010, ci-dessous les modifications par rapport à la version précédente :

- Dans le paragraphe 2 a été ajouté les informations concernant l'étiquetage contenu dans le paragraphe 15,
- Dans le paragraphe 3 ajout des doubles classements des composants et mise à jour avec le classement CLP disponible de ces derniers,
- Mise à jour du paragraphe 13 sur l'élimination des produits,
- Mise à jour du paragraphe 15,
- Mise à jour du paragraphe 16.

Indications particulières

Consulter également la notice technique.

Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Document de référence

Données internes.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il en fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.